



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 23/06/2009

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 22 juin 2009
D - 20090344

Aujourd'hui Lundi 22 juin Deux mil neuf, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

(sauf de 15 H 20 à 16 H 50 et de 18H à 18 H 25)

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN (*préside la séance de 15 h 20 à 16 h 50 et de 18 h à 18 h 25*), Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphane DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, M. Joël SOLARI, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Melle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Anne Marie CAZALET, M. Josy REIFFERS, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Charles CAZENAVE, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, Mme Chafika SAILOUD,

Aliénation par la SA d'HLM DOMOFRANCE de logements et leurs annexes situés Résidence Square du Médoc, Résidence Clos Montesquieu, Résidence Cristal à Bordeaux. Accord de la commune. Décision.

Mme Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'article L. 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation autorise la vente des logements appartenant aux organismes d'habitations à loyer modéré aux bénéficiaires prévus à l'article L. 443-11, mais un logement occupé ne peut être vendu qu'à son locataire. Si celui-ci ne souhaite pas devenir propriétaire il demeurera locataire sans aucune modification de sa situation.

La décision d'aliéner est prise par l'organisme propriétaire. Celle-ci est transmise au représentant de l'Etat dans le département qui consulte la commune d'implantation ainsi que les collectivités publiques ayant accordé des garanties d'emprunt pour l'opération.

En application de cette réglementation, les services de l'Etat sollicitent l'accord de la Ville de Bordeaux pour la cession par la SA d'HLM DOMOFRANCE des logements et de leurs annexes situés dans les ensembles immobiliers suivants :

- **Résidence Square du Médoc – 337-339, rue du Jardin Public :**

La mise en vente concerne l'ensemble de la résidence, bâtiments A et B, soit 44 logements collectifs ainsi que les celliers et parkings. Les logements se décomposent comme suit :

- un logement de type 1 d'une surface de 39,74 m²
- neuf logements de type 2/3 d'une surface de 80,83 m² à 85,62 m²
- vingt quatre logements de type 3 d'une surface de 74 m² à 85,62 m²
- dix logements de type 3/4 d'une surface de 105,13 m²

- **Résidence Clos Montesquieu – avenue de la Gare (Caudéran) :**

Le Clos Montesquieu comprend plusieurs bâtiments locatifs, mais la mise en vente concerne uniquement le bâtiment 8, soit 30 logements collectifs ainsi que les celliers. Les logements se décomposent comme suit :

- six logements de type 1/2 d'une surface de 30,15 m²
- douze logements de type 3 d'une surface de 61,66 m²
- douze logements de type 3/4 d'une surface de 77,41 m²

- **Résidence Cristal – rue Marguerite Crauste (quartier Mériadeck) :**

Cette opération qui était à l'origine destinée à de l'accession à la propriété n'a pas fait l'objet de financement aidé.

La mise en vente concerne la totalité de la résidence, soit 49 logements collectifs ainsi que les celliers et parkings. Les logements se décomposent comme suit :

- un studio d'une surface de 30,08 m²
- trois logements de type 1 d'une surface de 35,13 m² à 37,80 m²
- deux logements de type 1/2 d'une surface de 43,98 m²
- six logements de type 2 d'une surface de 43,98 à 50,51 m²
- huit logements de type 2/3 d'une surface de 66,72 m² à 67,52 m²
- sept logements de type 3 d'une surface de 66,72 m² à 84,27 m²
- seize logements de type 3/4 d'une surface de 82,89 m² à 95,60 m²
- six logements de type 4 d'une surface de 82,89 m² à 112,40 m²

Comme indiqué précédemment, les logements de ces trois programmes seront proposés aux locataires en place qui resteront libres d'acquérir ou non.

Les objectifs de vente de ces logements en 2009 sont de trois sur le Square du Médoc, trois sur le Clos Montesquieu et quatre sur la résidence Cristal, soit dix logements au total. Conformément aux obligations résultant de l'accord signé entre l'Etat et l'UESL en date du 18 décembre 2007, la société Domofrance s'engage à reconstituer une offre de logements locatifs de deux logements pour un logement vendu sur la commune de Bordeaux au cours des années 2009 – 2010 – 2011.

Les cessions envisagées sont en adéquation avec les objectifs du PLH et constituent pour les locataires une réelle opportunité dans un contexte où l'accession à la propriété se révèle impossible pour la très grande majorité des ménages.

En considération de ces éléments, je vous propose donc de donner un avis favorable aux demandes de cessions sollicitées par la SA d'HLM DOMOFRANCE.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 22 juin 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

Mme Elizabeth TOUTON
Adjoint au Maire